

CANADA.

QUEBEC, 18 AVRIL 1881.

Les « blagues » de « l'Electeur ».

L'Electeur vient de terminer un long travail dans lequel il passe en revue les principaux articles du programme du gouvernement-Charleau, et il ne voit que de la bague — le mot est joli, dans la politique de ce gouvernement, qui, à ses yeux, n'a pas encore réalisé une seule de ses promesses.

Il est tout à fait inutile de prendre au sérieux cette longue critique, qui n'est autre chose qu'une compilation et une répétition de toutes les absurdités débitées par l'organe rouge, depuis six ou sept mois.

Pas un seul acte de la présente administration ne peut trouver grâce devant l'écritain de l'Electeur.

Pourtant, le ministre-Charleau n'a pas eu la main malheureuse sur tout ce qu'il a touché.

A son avènement, il promettait de rétablir les finances, de développer nos ressources nationales, de louer ou vendre le chemin de fer du Nord, de régler l'emprunt municipal, de diminuer les dépenses, d'encourager l'établissement de manufactures de sucre de betterave, d'assister l'agriculture, d'encourager l'exploitation des phosphates, de refondre la loi sur les mines, etc.

Après un an seulement de travail, il peut déjà se vanter, comme nous avons déjà en occasion de le dire, d'avoir accompli presque toutes ses promesses, et celles qui lui restent à réaliser sont en bonne voie de passer, elles aussi, dans le domaine des faits accomplis.

Un journal indépendant, et même oppositionniste, le Star, de Montréal, expose comme suit le travail accompli par le ministre-Charleau depuis un an :

« Durant la première année, dit-il, les hautes espérances placées en lui n'ont pas été vaines.

« Le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, confié à une main énergique, a commencé de suite à donner satisfaction au public, au moins sous le rapport de l'accomplissement.

« La loi des mines, préparée par l'hon. M. Flynn, est large dans sa conception, et un progrès, quelque soit la critique que l'on puisse faire sur ses détails. (The Mining Act, introduced by Hon. M. Flynn, was a comprehensible and progressive measure, whatever criticism might be offered to details.)

« L'Union sucrière, pour le développement de l'industrie du sucre de betterave, et l'exploitation des phosphates sont un encouragement direct donné à l'agriculture.

« La ligne projetée de steamers entre le Canada et la France est aussi un autre pas considérable en avant.

« Quant à l'emprunt provincial négocié en France, c'est tout bonnement un coup de maître financier, et l'on peut en dire autant du crédit financier canadien.

Tel est le témoignage rendu en faveur du ministre-Charleau par un journal, qui n'a aucune attache de parti propre à influencer sa manière de voir.

Les actes désignés par le Star sont, en effet, d'une importance capitale; mais tout cela, dit l'Electeur, n'est que de la blague.

La loi des mines, surtout, n'est pour lui plus qu'une blague : c'est, dit-il, une « monstruosité législative ».

Et comment établit-il cette monstruosité ?

Voici ce qu'il dit :

« Que nous a-t-il donc manqué pour que l'industrie des mines prit un développement considérable ? Il nous a manqué d'abord et surtout des capitaux et de l'esprit d'entreprise, puis une bonne législation sur les mines.....

« Que faut-il dans une bonne législation sur les mines ? Il faut que la propriété du sol ne donne aucun droit exclusif sur les minéraux qui peuvent s'y découvrir ; il faut que tous ceux qui veulent chercher des mines ou les exploiter après les avoir découvertes, puissent en obtenir la permission du gouvernement, et puissent aussi, moyennant indemnité, exproprier les terrains où des gisements se découvrent, et ceux sur lesquels il faut passer pour y parvenir.

Puis l'Electeur nous dit en quoi consiste la nouvelle loi des mines, qu'il défigure stupidement et avec une mauvaise foi que le dépit de l'écritain est seul capable d'expliquer, à moins que ce dernier ne connaisse pas le premier mot du sujet qu'il traite, et qu'il soit la victime de sa propre ignorance.

L'Electeur prétend que la nouvelle loi des mines « a eu pour effet d'arrêter l'exploitation de nos mines d'or ; qu'elle ne fait pas de distinction entre la propriété du sol et celle des minéraux ; qu'elle fait main-basse, avec un sans-gêne digne de la commune de 1871, sur les droits de mines acquis auparavant ».

Ce qu'il y a de souverainement ridicule dans les conclusions de l'Electeur, c'est qu'elles ne sont aucunement justifiées par la loi ; c'est que celle-ci accorde justement ce qu'il désire, et qu'elle est même plus libérale que le principe qu'il recommande pour une bonne législation sur les mines.

Le fait est que la loi actuelle sauvegarde, avec le plus grand soin, tous les intérêts, distingue la propriété des particuliers d'avec celle de la couronne, protège les droits acquis, « ne donne pas au propriétaire du sol de droit exclusif sur les minéraux, mais permet à tous ceux qui veulent chercher des mines ou les exploiter après les avoir découvertes, d'exproprier les terrains où des gisements se découvrent, moyennant une juste indemnité » déterminée par des arbitres.

L'écritain de l'Electeur, qui veut toutes ces choses dans une bonne loi sur les mines, pourrait, s'il voulait s'en donner la peine, les trouver dans le texte même de la loi actuelle.

Cette loi n'est donc pas, après tout, une monstruosité communale comme cet écritain l'affirme sans savoir ce qu'il dit.

La loi actuelle, comme nous venons de le dire, est encore plus libérale que le principe posé et accepté par l'Electeur.

Ce dernier veut que le propriétaire du sol n'ait pas de droit exclusif sur les mines, et il accepte, sans exiger rien de plus, le principe de l'expropriation exécutée au profit d'étrangers autorisés par le gouvernement.

Or, la loi actuelle veut, de plus, que le propriétaire ait la préférence d'exploiter lui-même aucune mine qu'il pourrait découvrir sur sa terre, pourvu qu'il paie au gouvernement les droits ou les licences voulues.

Une loi faite absolument, d'après le principe accepté par l'Electeur, pourrait, dans certains cas, être très-tyrannique.

Le propriétaire du sol serait à la merci des chercheurs de mines, et ceux-ci seraient seuls favorisés et protégés.

La loi actuelle est plus juste, plus équitable, et le propriétaire du sol reçoit d'elle toute la protection, tous les égards désirables.

L'Electeur est trop malhonnête pour reconnaître ce mérite particulier de la nouvelle loi des mines ; mais nous n'en sommes pas fâchés : une critique aussi maladroite que celle qu'il nous présente n'est propre qu'à faire ressortir davantage l'excellence d'une législation, qui a déjà produit les plus heureux résultats.

La grande fête de Pâques a été célébrée, avec l'éclat ordinaire, dans toutes les églises de cette ville où se fait l'office public. Le chant et la musique ont prêté leur concours aux cérémonies si imposantes du culte.

Nulle part, on peut le dire, cette solennité n'a eu plus d'éclat qu'à la basilique où Mgr l'archevêque officia pontificalement et donna la bénédiction papale.

L'office n'a terminé qu'à midi. Grand nombre de protestants avaient sollicité de pouvoir être témoins de la grande solennité.

Le sermon a été fait par M. l'abbé Marois, de l'archevêché.

Ceux qui ont assisté aux offices de l'église Saint-Patrice ont aussi beaucoup admiré l'exécution de magnifiques morceaux de musique sacrée sous la direction de l'organiste M. Adolphe Hamel.

A Lévis et à Saint-Romual les organistes ont fait d'excellente musique.

Nouvelles générales.

Mgr l'archevêque vient de nommer M. l'abbé Cyrille-Etienne Légaré, aux fonctions de vicaire-général de l'archidiocèse de Québec, succédant comme tel au regretté Mgr C. F. Cazeau.

Le nouveau consul-général de France à Québec n'est pas M. le comte Desmains, comme l'ont dit tous les journaux, mais M. de Sessmaisons.

Le conseil du comté de Gaspé, à une réunion de tous ses membres, tenue récemment à Percé, a voté à l'unanimité des remerciements à l'hon. M. Flynn, commissaire des terres de la couronne, pour le zèle charitable dont il a fait preuve en envoyant l'automne dernier une grande quantité de provisions pour les gens en détresse d'une partie de ce comté.

Le révérend Père Butler, de la compagnie de Jésus, estime à seize cents le nombre des Jésuites employés aux Etats-Unis, à Baltimore, à Boston, à Chicago, à Cincinnati, à Detroit, à Saint-Jean de Fordham, à New-York, à Washington, à Georgetown, au Grand-Côteau, dans la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à Saint-Louis, au Kansas, à San Francisco, à Santa-Clara, dans la Californie, à Worcester, dans le Massachusetts, à Woodstock, Md., et à Spring-Hill.

On lit dans le New-York Tablet :

« Nous apprenons que M. l'abbé Ling, évêque du diocèse des Trois-Rivières, qui était parti au mois d'octobre dernier pour les Etats-Unis, dans le but d'y faire sa santé, vient de quitter son poste d'Hoboken, près New-York, où il avait passé l'hiver, et de prendre la desserte de North-Adam, dans le Massachusetts, devenue vacante depuis quelques semaines.

Les recettes du Grand-Tronc, pour la semaine terminée le 9 avril, 1881, comparées à la semaine correspondante de l'année 1880, apparaissent dans le tableau suivant :

Passagers. Fret et animaux. Malles et marchandises. Ventes. Total.

Années. 1880. \$12,500 \$156,312 \$218,921 1881. 60,711 146,031 206,797

Augmentation en 1881. \$ 12,115

Milles ouverts, 1,059.

Augmentation accumulée pendant les 13 semaines. \$ 151,016.

Montréal, 16 avril.

Le trafic, sur la voie du Grand-Tronc, a été très considérable entre Montréal et l'ouest, pendant ces derniers jours.

Une dépêche de Londres annonce la mort subite de M. R. J. Reekie, de cette ville. M. Reekie était d'origine écossaise, et vint, pour la première fois, à Montréal, comme ingénieur, avec MM. Peto, Brassey et Betts, les constructeurs du Grand-Tronc. Il avait acquis une fortune considérable, qui s'est trouvée compromise dans la faillite de la banque Consolidated dont il était le plus grand actionnaire. C'est lui qui a construit le chemin de fer Northern de Collingwood, à Toronto. Il obtint le contrat pour la construction des fortifications autour de Paris, sous le règne de Louis-Philippe. Au moment où il est mort, il venait d'entreprendre de construire un chemin de fer aux Etats-Unis.

La corporation de Saint-Henri a offert une prime de \$10,000 à la compagnie manufacturière de coton des marchands pour l'engagement à construire ses bâtiments dans les limites de sa juridiction. L'offre a été acceptée.

Le canal de Lachine est maintenant à sec pour permettre la réparation de certaines écluses et la pose de nouvelles portes.

Il a été vendu, cette semaine, à l'enchère, pour \$30,000 d'immeubles.

Deux églises ont été la proie des flammes à Pointe-Claire, à 14 milles de Montréal, ainsi que l'hôtel Pilon.

Un nommé Daoust a été tué en travaillant à sauver des effets dans une des églises.

La perte sur ces églises est évaluée à \$50,000 et les assurances ne s'élèvent qu'à \$20,000. L'une de ces églises est très-ancienne.

Outaouais, 16 avril.

On dit que la princesse Louise visitera les sources de Saratoga, l'été prochain.

Le département des chemins de fer n'a pas encore reçu la confirmation de la nouvelle qu'une épidémie enlevait les ouvriers chinois en grand nombre sur la section du chemin du Pacifique, dans la Colombie anglaise.

On a découvert de nouvelles indices de mines d'or sur l'Outaouais. Des explorateurs vont s'y rendre dans quelques jours. La base de leurs opérations sera le district Dufferin que l'on dit très-riche.

Sir John A. Macdonald est un peu mieux.

L'état officiel des banques canadiennes constate que le capital autorisé est de \$66,766,666, le capital versé, de \$52,312,333 ; le capital en circulation, de \$59,837,886 ; les dépôts du gouvernement, de \$5,551,455.03 ; le passif est de \$129,392,016.45 ; les espèces, de \$5,633,776.61 ; les billets de la Puissance, de \$10,700,277.35 ; la moyenne du montant des espèces possédées pendant le mois, \$5,489,975.45 ; moyenne des billets de la Puissance, \$10,518,284.09.

Nouvelles de Manitoba.

On lit dans le Midis, du 7 avril : M. Napoléon Prince a construit un réservoir, qui devra contenir 5,000 gallons d'eau ; l'eau sera montée par sa machine le *Toumbillon*.

M. Prince se propose de fournir l'eau aux ménages de Saint-Boniface à très-bas prix. Bonne nouvelle !

Le lieutenant Osborne Smith a résigné sa charge d'assistant-adjudant-général pour le district militaire de Manitoba et du Nord-Ouest, pour accepter celle de général de l'armée de Winnipeg. Le département de la milice perd un de ses meilleurs officiers.

Il est fortement question d'organiser une compagnie pour construire un tramway au chemin de fer à bon marché entre Sainte-Anne des Chênes et Saint-Boniface. Nul doute que les municipalités de Saint-Boniface, Lorette et Sainte-Anne ne contribuent largement à assurer le succès de l'entreprise.

M. Costigan, député du Nouveau-Brunswick aux Communes, est arrivé, mercredi dernier, à Winnipeg.

Nos maisons de commerce et hôtels de Saint-Boniface font d'excellentes affaires depuis quelque temps.

La Prairie est encore couverte de neige, et les chemins d'hiver à la campagne sont très-beaux. A Winnipeg et Saint-Boniface, on ne se sert plus que de voitures d'été.

Bulletin télégraphique d'entre-mor.

L'état de lord Beaconsfield inspire quelque confiance à ses mécontents.

Une dépêche de Saint-Petersbourg donne quelques renseignements sur le dernier jour des condamnés nihilistes. Ruskoff a constamment prié et a offert ses services au gou-

Seizante-trois ans de la vie de cloître

Les restes mortels de dame Clotilde-Henriette de Cortmanprou, comtesse de Kersaint, ont été déposés, mardi, le 12 du courant, dans les voûtes du couvent du Sacré-Cœur de Manhattanville. Elle avait été, depuis plusieurs années, employée à cette institution. Cette pieuse servante de Dieu était la fille du comte de Kersaint, du département du Finistère, dans la Bretagne, en France. Elle naquit à Hambourg, le 21 mars 1799. La résidence des comtes de Kersaint était à Kempley, à quelques milles seulement du Finistère. C'est une famille des plus anciennes de la Bretagne et l'on sait qu'elle a toujours été loyale et fidèle au drapeau des Bourbons ; aussi la comtesse n'a jamais voulu reconnaître les enfants de sa sœur aînée qui avait, au mois de septembre 1818, épousé un banquier de Paris, qui servait la cause de Napoléon I^{er}.

Madame de Kersaint demanda son admission dans la congrégation du Sacré-Cœur, à Quimper, comme postulante ; et, un an après son entrée dans la sainte maison, elle fut revêtue de l'habit de l'ordre ; enfin, le 21 décembre, 1820, elle y fut admise à prononcer ses premiers vœux ; en considération de ses talents et plus encore des éminentes vertus dont elle fit preuve, elle fut admise dans la communauté et prit le voile noir, le 25 juin 1824, ayant été dispensée de faire un noviciat complet, d'après les règles de l'institution. Elle continua son séjour à Quimper ; et, en 1826, elle fut appelée à la charge de mère-assistante.

De bonne heure, en 1831, elle passa en Amérique et prit terre à New-York, le 31 juillet. Au mois suivant, elle était à Saint-Louis et y fonda un couvent de son ordre. Dès 1837, nous la trouvons exerçant l'emploi de maîtresse des novices au couvent de Florissant, près Saint-Louis. Elle en partit, en 1842, avec la princesse Gallitzin, qui était aussi du Sacré-Cœur, et se rendit à McSherrystown, où elle fonda encore une maison de son ordre.

Après cette époque, sa vie fut encore plus occupée. C'est en 1842, qu'elle fonda une maison du Sacré-Cœur à Saint-Jacques de l'Acadian, au diocèse de Montréal, et l'admission jusqu'en 1850, qu'elle se rendit à Buffalo, puis de là à Sandwich, dans le Haut-Canada, et ensuite dans la Pensylvanie et enfin au Détroit.

En 1856, elle se rendit à Edinburg, près de Philadelphie, pour y établir une maison, la fondation de McSherrystown ayant été supprimée. Au mois de février, 1859 elle se rendit à Manhattanville où elle demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 8 du courant. On la regardait partout comme une sainte, et l'une des anciennes religieuses du Sacré-Cœur disait qu'on aurait dû prononcer son nom *Cœur-Saint*. Entre autres talents, Mlle. de Kersaint était une excellente musicienne et sa voix avait un timbre angélique. Peu de temps après son arrivée à Manhattanville, elle fut allégée de la surdité ; et depuis lors elle s'occupa exclusivement à coudre pour les pauvres et à faire des fleurs artificielles pour en parer les autels.

La veille de son décès, elle put, comme d'usage assister à la messe de communauté.

Dans son savant ouvrage, *Le Mémoire de l'Education*, le Dr Meilleur nous donne les lignes suivantes sur la fondation de cette maison en Canada.

« Les dames du Sacré-Cœur arrivèrent en Canada, le 27 décembre, 1842, et se fixèrent à Saint-Jacques de l'Acadian, dans un établissement plus solide qu'élevé, construit aux frais de feu Messire J. R. Paré, curé de la paroisse. D'ailleurs, cet endroit ne convenait guère au théâtre que ces dames sont destinées à occuper partout où elles vont : il était trop éloigné des villes. Elles ont laissé Saint-Jacques, en 1853, pour s'établir à Saint-Vincent de Paul où feu messire F.-X. Mercier, curé de la paroisse, leur avait fait préparer un bel établissement, doté de propriétés immobilières considérables, mais qu'elles ont abandonné pour se rapprocher davantage de la ville de Montréal. Elles sont maintenant fixées en la paroisse de la Visitation, *vulgo* Sault-au-Recollet, dans un magnifique couvent situé très-agréablement sur la rive de l'une des branches de la rivière Outaouais, à sept milles de Montréal, où elles ont un externat à la tête de la rue Côté.

« Le site romantique et pittoresque de leur établissement au Sault-au-Recollet, ses dépendances, sa salubrité et les soins assidus qu'elles y donnent, en font un des plus beaux et des plus remarquables du pays.

Les dames du Sacré-Cœur en sont particulièrement redevables à Mgr. J. J. Vinet, curé de la paroisse, lequel y a consacré une grande partie de son patrimoine.....

« M^{me} Bathilde Sallion a été la première supérieure des dames du Sacré-Cœur en Canada.

« La communauté du Sacré-Cœur a été fondée à Amiens, en 1800, par le Rév. P. Varin, Jésuite, et Mlle. Madeleine-Sophie Barrat, avec un succès signalé. Le Père Varin est décédé, au mois d'avril, 1845, à l'âge de 82 ans, et Madame Barrat mourut, en odeur de sainteté, aux Boulevards des Invalides, en France, en juin, 1865.....

« On a retrouvé, il y a deux jours, le cheval qui a passé à travers le pont de l'île d'Orléans, il y a une quinzaine de jours, et s'est rayé. L'animal était encore tout attelé ; le harnais et la voiture étaient intacts.

« Il y a quelques jours, le menuisier de Notre-Dame du lac Saint-Jean, sortit de bonne heure le matin, de chez lui, pour aller voir une de ses pratiques. Tout à coup il fut saisi d'étonnement à la vue de quelques cochons qui devaient un petit enfant, dont les jambes étaient complètement disparues déjà. La nouvelle se répandit bientôt dans la paroisse et des recherches furent faites immédiatement, et après l'examen de quelques témoins par le coroner, les soupçons tombèrent sur une jeune fille de l'endroit qui a été arrêtée et incarcérée dans la prison de Chicoutimi en attendant son procès à la cour criminelle.

« Treize wagons remplis d'animaux gras sont passés, samedi, à

Levis, en destination de Halifax, où ils seront expédiés à Glasgow.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY. — *L'influenza*, et *la toux*. — Dans les maladies dont le siège est dans la gorge ou dans la poitrine, maladies qui sévissent si souvent sous notre climat variable, rien ne soulage aussi promptement, ni ne guérit si certainement que ces remèdes inestimables. Ces remèdes sont trop souvent négligés de leur commencement ou sont traités sans jugement, ce qui produit des complications sérieuses dans l'un ou l'autre cas. Quelle que soit la condition du malade, les remèdes d'Holloway rétabliront la santé, si la chose est possible ; ils retarderont les symptômes alarmants, jusqu'à ce que le sang soit purifié et que la nature commencent la guérison, ramenant graduellement les forces et la puissance nerveuse vitale. En persévérant à faire usage des préparations de Holloway, il y a amélioration dans l'estomac et dans le tempérament en général. Des milliers de personnes ont rendu témoignage que par l'usage de ces remèdes seuls elles ont été rendues à la santé, après que tous les autres moyens ont échoué.

On dit que les papiers laissés par lord Beaconsfield et qui servaient à sa biographie sont très-intéressants et devront révolutionner l'histoire d'Angleterre sous plusieurs rapports importants.

On mande de Londres que les puissances ne sont pas très-satisfaites du ton de la réponse de la Grèce et tout en l'acceptant en substance elles ont demandé des explications touchant la forme. Le premier ministre grec a dit qu'en vue de l'état d'excitation dans lequel était l'esprit public et des dangers que le trône pouvait courir, il ne pouvait modifier la forme de la note qui devait recevoir la sanction de la chambre des députés. Les puissances, nonobstant, ont décidé d'examiner la chose, et des négociations sont commencées à Constantinople pour amener le transfert du territoire cédé.

Les députés anglais à la conférence monétaire seront Sir L. S. Mallet, qui représentera spécialement l'Inde ; Sir A. T. Galt, Sir C. Tupper, pour le Canada, et probablement un fils du député-maire de la Monnaie.

Un correspondant de Paris annonce positivement qu'Adelina Patti a signé un engagement pour l'Amérique. Elle partira en octobre.

Une dépêche de Tunis mande que la ville se remplit d'Arabes fanatiques dont la présence n'a rien de rassurant pour les résidents européens.

Le Bey a définitivement refusé de permettre à ses troupes de prendre part à la répression des Khomms.

On télégraphie de Rome que le roi Humbert a chargé M. Siala de former un cabinet.

Hoshem Khan, le nouveau gouverneur de Candahar, est entré, samedi, dans la ville.

« Nous rappelons de nouveau à l'attention du lecteur la vente sans réserve de meubles qui aura lieu, demain, à la maison Bilodeau.

FAITS DIVERS.

— Le Dr. Montizambert doit partir demain avec son personnel pour le lazaret de la Grosse Ile.

— Une dépêche transmise ce matin de Saint-Paschal, annonce que M. Cimon, le député de Charlevoix, arrivera, ce soir, à l'Hôtel St-Louis.

— Une compagnie nouvelle doit demander un acte d'incorporation, à la prochaine session de la législature de Québec pour relier la rive sud, depuis New Liverpool, jusqu'à l'Anse des Sauvages et Québec, par un téléphone.

— Il paraît que dans le mois prochain on pourra se rendre par le chemin de fer de Québec Central directement de Lévis à Sherbrooke.

— Voici les noms des voyageurs qui sont en ce moment à l'hôtel Saint-Louis :

M. Dumoulin, M. et Mad. J. Farmer, Trois-Rivières ; X. de Clarière, Lyon ; H. B. McCallan, New-York ; Janst Edmondson, Mary Clark, Grace Clark, Rose Leighton, M. Campbell, Mad. Beaumont, Naud Allison, M. et Mad. Hogan, Ellis Ryan, Wallace Macgregor, Gus. Korber, M. et Mad. J. Hans, A. Cullaway, M. Somerville, A. D. Bell, compagnie d'opéra Mahu.

— La première bécasse a été levée hier, à la Jeune Lorette, par M. Charles Gauvreau.

— Hanlan, le champion des rameurs, a fait \$18,000 pendant son voyage en Angleterre.

— Un cultivateur de Saint-Laurent, He d'Orléans, M. Edouard La Jeunesse, mourait vendredi dernier, après une maladie de 18 mois. Le même jour sa femme mourait aussi après seulement quatre jours de maladie. Ils laissent une famille de douze enfants.

— Un boucher du nom de Pierre Chantal, est mort subitement, jeudi soir. Il était âgé de 50 ans et il laisse une famille.

— On a retrouvé, il y a deux jours, le cheval qui a passé à travers le pont de l'île d'Orléans, il y a une quinzaine de jours, et s'est rayé. L'animal était encore tout attelé ; le harnais et la voiture étaient intacts.

— Il y a quelques jours, le menuisier de Notre-Dame du lac Saint-Jean, sortit de bonne heure le matin, de chez lui, pour aller voir une de ses pratiques. Tout à coup il fut saisi d'étonnement à la vue de quelques cochons qui devaient un petit enfant, dont les jambes étaient complètement disparues déjà. La nouvelle se répandit bientôt dans la paroisse et des recherches furent faites immédiatement, et après l'examen de quelques témoins par le coroner, les soupçons tombèrent sur une jeune fille de l'endroit qui a été arrêtée et incarcérée dans la prison de Chicoutimi en attendant son procès à la cour criminelle.

— Treize wagons remplis d'animaux gras sont passés, samedi, à

Levis, en destination de Halifax, où ils seront expédiés à Glasgow.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY. — *L'influenza*, et *la toux*. — Dans les maladies dont le siège est dans la gorge ou dans la poitrine, maladies qui sévissent si souvent sous notre climat variable, rien ne soulage aussi promptement, ni ne guérit si certainement que ces remèdes inestimables. Ces remèdes sont trop souvent négligés de leur commencement ou sont traités sans jugement, ce qui produit des complications sérieuses dans l'un ou l'autre cas. Quelle que soit la condition du malade, les remèdes d'Holloway rétabliront la santé, si la chose est possible ; ils retarderont les symptômes alarmants, jusqu'à ce que le sang soit purifié et que la nature commencent la guérison, ramenant graduellement les forces et la puissance nerveuse vitale. En persévérant à faire usage des préparations de Holloway, il y a amélioration dans l'estomac et dans le tempérament en général. Des milliers de personnes ont rendu témoignage que par l'usage de ces remèdes seuls elles ont été rendues à la santé, après que tous les autres moyens ont échoué.

On dit que les papiers laissés par lord Beaconsfield et qui servaient à sa biographie sont très-intéressants et devront révolutionner l'histoire d'Angleterre sous plusieurs rapports importants.

On mande de Londres que les puissances ne sont pas très-satisfaites du ton de la réponse de la Grèce et tout en l'acceptant en substance elles ont demandé des explications touchant la forme. Le premier ministre grec a dit qu'en vue de l'état d'excitation dans lequel était l'esprit public et des dangers que le trône pouvait courir, il ne pouvait modifier la forme de la note qui devait recevoir la sanction de la chambre des députés. Les puissances, nonobstant, ont décidé d'examiner la chose, et des négociations sont commencées à Constantinople pour amener le transfert du territoire cédé.

Les députés anglais à la conférence monétaire seront Sir L. S. Mallet, qui représentera spécialement l'Inde ; Sir A. T. Galt, Sir C. Tupper, pour le Canada, et probablement un fils du député-maire de la Monnaie.

Un correspondant de Paris annonce positivement qu'Adelina Patti a signé un engagement pour l'Amérique. Elle partira en octobre.

Une dépêche de Tunis mande que la ville se remplit d'Arabes fanatiques dont la présence n'a rien de rassurant pour les résidents européens.

Le Bey a définitivement refusé de permettre à ses troupes de prendre part à la répression des Khomms.

On télégraphie de Rome que le roi Humbert a chargé M. Siala de former un cabinet.

Hoshem Khan, le nouveau gouverneur de Candahar, est entré, samedi, dans la ville.

« Nous rappelons de nouveau à l'attention du lecteur la vente sans réserve de meubles qui aura lieu, demain, à la maison Bilodeau.

— Une dépêche transmise ce matin de Saint-Paschal, annonce que M. Cimon, le député de Charlevoix, arrivera, ce soir, à l'Hôtel St-Louis.

— Une compagnie nouvelle doit demander un acte d'incorporation, à la prochaine session de la législature de Québec pour relier la rive sud, depuis New Liverpool, jusqu'à l'Anse des Sauvages et Québec, par un téléphone.

— Il paraît que dans le mois prochain on pourra se rendre par le chemin de fer de Québec Central directement de Lévis à Sherbrooke.

— Voici les noms des voyageurs qui sont en ce moment à l'hôtel Saint-Louis :

M. Dumoulin, M. et Mad. J. Farmer, Trois-Rivières ; X. de Clarière, Lyon ; H. B. McCallan, New-York ; Janst Ed

ronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les PASTILLES PECTORALES, la science ait inventées. Elles ne peuvent produire aucun mal. Nous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres Pâtes ne peuvent leur être comparées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les PASTILLES CATARACTALES d'AYRA sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et guérissent les dérangements, si elles sont administrées en temps utile. Ces Pâtes sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien qu'on les ait.

Préparé par le Dr. J. C. A. YER et Cie, Lowell, Mass., U. S. A., chimistes pratiques et analystes.

En vente chez tous les Pharmaciens.

18 avril 1881. 248-12m-50c.

LA TOUX, UN RIUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de poitrine incurable ou la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de douleur dans l'estomac comme les sirops et les baumes usagés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de gorge auxquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle.

En vente partout à 25c la boîte.

25 janv. 1881. 123-12m

Repos et confort pour ceux qui souffrent

Le PARAGE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle guérit les douleurs au côté, dans le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le soir avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La Poudre de Brown pour les familles, étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler la force de tout être ou infortuné dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est bien le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac, les crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 centimes la boîte.

Mères! Mères!! Mères!!!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMAN DE Dr. M. WING-GW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dise pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans les cas les plus graves et agréables à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille.

29 janv. 1881. 56-12m

UNE MATINÉE DE CARRENO

Le beau et spacieux salon de la Compagnie de Pianos de New-York, était occupé par l'un des artistes les plus distingués, au point de vue de la composition, que nous ayons vu nulle part cette saison, réuni pour entendre l'éminente pianiste Mme. Carreno qui avait accédé avec bienveillance à la demande qui lui avait été faite de fournir, avant son départ de la ville, à ses nombreux admirateurs une occasion nouvelle de l'entendre. Nous n'avons pas besoin de dire que la réunion a été de l'ordre le plus élevé au point de vue de l'art. Le talent de madame Carreno est si bien connu aujourd'hui à Montréal qu'il n'est pas nécessaire d'insister longtemps. Cette artiste a acquis, avec droit, la faveur publique à un degré auquel aucun pianiste n'est jamais parvenu, et nulle part, ses grandes aptitudes ne sont mieux appréciées qu'en cette ville.

Voici le programme de cette étude musicale:

1. Rapsodie Hongroise n. 2..... Liszt (Sur demande spéciale.)
 2. Trois Études:
 - (a. Étude en C mineur..... Chopin
 - (b. Étude en B mineur..... Liszt
 - (c. Étude en C mineur..... Liszt
 3. Sonates pour piano..... Beethoven
 - (Op. 27, N. 1)
 - (Op. 27, N. 2)
 4. Rondo Capriccioso..... Mendelssohn
 5. «La dernière rose de l'été»..... Thalberg (Sur demande spéciale.)
 6. Impromptu en A bémol..... Schubert
 7. Schumann..... Schumann
 8. «Waltz en A bémol»..... Chopin
 9. Grande Fantaisie sur Faust..... Liszt (Sur demande spéciale.)
- Du commencement à la fin, madame Carreno captive complètement l'attention de son auditoire, fait d'autant plus significatif qu'à part peut-être «La dernière rose de l'été», de Thalberg, il n'y avait rien qui pouvait être considéré comme populaire dans le sens ordinaire du mot. Les morceaux qui peignent ont provoqué la plus vive admiration, parce qu'ils étaient les plus beaux pour cet auditoire, ont été l'étude exquise de Schumann «Schumann», le «Rondo Capriccioso» et la «Rapsodie Hongroise n. 2» de Liszt, et il faut ajouter la grande fantaisie du même compositeur sur Faust. En interprétant ces compositions et de fait dans les dernières parties du programme, madame Carreno s'est surpassée. Les circonstances étaient toutes favorables à l'artiste; salle splendide, auditoire d'élite et un appréciateur, et par dessus tout, un magnifique piano, un grand Weber. Les merites de ces instruments ont été si souvent le thème d'articles élogieux qu'il est bien difficile de ne pas se répéter dans le choix des expressions pour constater leur mérite. Nous ne dirons qu'une chose en terminant, c'est que tous ceux qui ont vu la bonne fortune de se faire admettre, hier, ont contracté une dette de reconnaissance à l'égard de la Compagnie de New-York qui leur a fourni l'occasion d'entendre une artiste qui est en elle-même une perfection, exécuter sur un piano quel on peut appliquer la même expression.—La Gazette de Montréal.
- 25 fév. 1881. 115-12m-12m

Papier Rigolot

OU
MOUTARDE EN PÂTES POUR SHAPISMES

Avis important

Les nombreuses contrefaçons et imitations du **PAPIER RIGOLOT** nous ont déterminé à prendre une mesure par laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. — Toutes les feuilles de papier Rigolot ont une signature en creux, et toutes les boîtes qui les contiennent portent la signature de notre maison. — Les contrefaçons ne peuvent pas avoir cette signature.

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable **PAPIER RIGOLOT** que les feuilles qui portent la signature de notre maison.

EN VENTE
Dans toutes les bonnes Pharmacies

Ventes par Encan.

AVIS PUBLIC.

Vente de Meubles.

Avis public est par les présentes donné que M. MERCIER, le 27 AVRIL courant, à 10 heures A. M., au domicile du Dr. HILARION BLANCHET, rue du Palais, n. 27, en la cité de Québec, il sera vendu par nous soussigné, notaire public, procédant à l'inventaire des biens de la succession de dame Éléonore-Adèle de TACHÉ, en son vivant épouse du dit Dr. BLANCHET, tous les meubles de ménage, tapis, bibelots, livres, etc., etc., de cette dite succession, sans en rien excepter ni réserver, tant en la présence qu'en l'absence des parties intéressées.

L. P. SIBOIS,
Notaire public.
Québec, 18 avril 1881. 246

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE QUÉBEC,
No. 1018.

LA CORPORATION DE LA
CITÉ DE QUÉBEC.....Demanderesse;

vs
HILARION BLANCHET.....Défendeur.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref d'exécution émané de cette cour, seront vendus, MERCIER, le VINGT-SEPTIÈME JOUR D'AVRIL courant, à DIX heures avant-midi, sur le marché de Montréal, tous les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en tables, sofas, chaises, commodes, tapis, lavabos, etc., etc.

GEORGES TRUDEL,
H. C. R.
Québec, 18 avril 1881. 247

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE QUÉBEC,
No. 702.

FRANÇOIS E. ROY et al
vs
D^{re} GEORGIANA VACHON.....Demanderesse;

vs
D^{re} GEORGIANA VACHON.....Défenderesse.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu d'un bref d'exécution émané de cette cour, seront vendus, MERCIER, le VINGT-SEPTIÈME JOUR D'AVRIL courant, à DIX heures avant-midi, sur le marché de Montréal, tous les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en tables, sofas, chaises, commodes, tapis, lavabos, etc., etc.

GEORGES TRUDEL,
H. C. R.
Québec, 18 avril 1881. 247

VENTES FUTURES ANNONCÉES

PAR A. J. MAXHAM ET Cie.

MM. MAXHAM ET Cie. désirent attirer l'attention du public sur les ventes suivantes qu'ils ont à faire:

MARDI, le 19, et les jours suivants—Dans la maison Blouin, par ordre de P. Valière, écuier, toute cette belle collection de meubles, sans réserve.

VENDREDI, le 22, à la résidence de M. Dastous, 475, rue Saint-Jean.

LUNDI, le 25—A la résidence du Dr. Richardson.

MARDI, le 26—H. Stikeman, écuier, Banque British North America.

JEUDI, le 28—A la résidence de F. Morgan, écuier.

Accès—Vente définitive du magasin de papeterie de Montréal, avec un grand assortiment de tous les genres de papeteries, sans la moindre réserve.

Ce sont toutes des ventes de première classe et elles sont dignes de l'attention publique.

Les détails seront donnés dans des annonces subséquentes.

A. J. MAXHAM ET Cie.,
E. et C.
31 mars 1881. 198

GRANDE VENTE

A CREDIT ET SANS RESERVE

DE TOUTE LA BELLE

Collection de Meubles

EXPOSÉE À LA

MAISON BILODEAU

PROVENANT DE LA

Célèbre manufacture de Vallière

Magnifiques meubles de chambre, dessus en marbre, genre «Queen Anne et Eastlake».

Meubles de salles d'un fini élégant et ornés de sculptures artistiquement travaillées.

Tables à dîner qui s'agrandissent à volonté.

Puîtres et Secrétaires pour dames, Puîtres de bureau.

Tables de centre avec dessus en marbre.

Tables «Boquet».

Divers ornements dorés et autres.

Buffets, Chaises et Tables de passage.

Bibliothèques, dessus en marbre.

Supports pour jardinières.

Un grand assortiment de Meubles de qualité inférieure que l'on pourra voir avant la vente.

Le tout formant la plus grande collection de meubles qui ait jamais été offerte en vente.

Chaque article sera garanti, et l'acheteur obtiendra un crédit libéral.

La vente sera sans la moindre réserve et aura lieu MARDI, le 19 et les jours suivants, à la MAISON BILODEAU.

La vente commencera à UNE heure et demie P. M.

A. J. MAXHAM ET Cie.,
E. et C.
13 avril 1881. 238

Annouces Nouvelles.

A. JOS. PAGEAU,

Architecte et Dessinateur,

Invite respectueusement ses amis et le public en général à visiter l'atelier qu'il vient d'ouvrir au coin des rues Saint-Jacques et d'Alouette, n. 23. Il espère obtenir une part du patronage public qu'il s'efforcera de mériter par une attention soutenue à l'exécution des ordres qu'on lui confiera. Les plans, les devis, portraits à l'estompe et portraits au crayon entrent dans le cadre de sa spécialité.

Il désirerait aussi avoir un certain nombre d'éclaves auxquels il donnera, à un prix modéré, des leçons de dessin géométrique, théorique et pratique.

18 avril 1881. 245-12m-11pm

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'il sera demandé, à la Législature de Québec, à sa prochaine session, un acte incorporant la «Compagnie canadienne d'éclairage électrique», avec le pouvoir d'ériger des poteaux, et de poser ses fils au-dessus ou au-dessous du sol dans toute partie de la Province de Québec, de construire et établir tous les appareils, matériaux nécessaires pour arriver à éclairer les résidences, les édifices publics et les rues et grands chemins au moyen de la lumière électrique, de fournir aux familles et aux corporations le pouvoir moteur électrique, et d'acquiescer et posséder des machines à vapeur et des poudres d'eau pour la production de l'électricité.

Montréal, 14 avril 1881.

LACOSTE, GLOBESKY
et BAILLON.

Avocats et Procureurs.

16 avril 1881. 242

AVIS IMPORTANT

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord, afin d'accommoder le public en général, nous a fait un DÉPÔT DE SES BILLETS (Tickets) sur toute sa ligne ainsi que sur les lignes des États-Unis, (billets aller et retour compris), au même prix qu'à bureau. Nous invitons le public à profiter de ce grand avantage.

GINGRAS et LANGLOIS,
54, rue du Palais.

Québec, 13 avril 1881. 239-1m

AVIS

DÉMÈNAGEMENT !

MM. LECIERC et LETELLIER

ont transporté leur MAGASIN D'ÉPICERIES et de PROVISIONS GÉNÉRALES, au

No 48, rue Saint-Paul.

En face de leur ancien poste d'affaires.

Il désirent en même temps informer leurs amis et le public en général qu'ils ont augmenté considérablement leur fonds de commerce qui consiste en

TOUTES
SUCRES,
SICOPS,
TABACS,
VINS,
LIQUEURS, etc.

—Aussi—

Une infinité d'articles qu'on ne trouve pas d'ordinaire chez les autres épiceries.

Les gros et qui sont propres à rendre, par leurs goûts et les besoins des pratiques, surtout des marchands de la campagne.

Une visite est sollicitée.

LECLERC et LETELLIER,
48, rue Saint-Paul.

7 avril 1881. 239-3m

CHAPEAUX !

CHAPEAUX DE FEUTRE

DE
CHRISTI et WOODROW

Une variété de formes.

POUR DAMES ET MESSIEURS

CHAPEAUX DE FEUTRE POUR ENFANTS

A TRES-BON MARCHÉ !

CHAPEAUX DE SATIN

DE
Lincoln et Bennett et Christi.

MODES NOUVELLES.

J. C. PATERSON,

27, rue Buade,

8 avril 1881. 237-12m-4mars

HOPITAL DE LA MARINE

LES SYNDICS DE L'HOPITAL DE LA MARINE reçoivent jusqu'à MIDI, MERCIER, le 20 AVRIL, des SOUMISSIONS cachetées pour fournir à l'hôpital, pendant une année, à commencer du 1er mai prochain, ce qui suit, savoir:

ÉPICERIES,
VIANDE,
PAÏN.

La soumission pour la viande devra spécifier équitablement le prix par livre, pour le bœuf pour rôti, le bœuf pour bouillir, le mouton, le veau, les Cotelettes (chops), et les Steaks.

Le Pain devra être coté dans des casseroles de fer-blanc et divisé en petits pains de 4 livres et la soumission devra spécifier le prix par douzaine de pains de 4 livres.

Tous les articles ci-dessus mentionnés devront être de la meilleure qualité et seront livrés à l'hôpital.

Chaque soumissionnaire devra fournir deux cautions solvables.

Les soumissions devront être faites en paquets et en centimes.

Les contrats devront être signés dans les huit jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Pour plus amples informations s'adresser au sous-signe.

Les syndics ne s'obligent pas à accepter la plus basse des soumissions ni même aucune d'elles.

P. WELLS,
Secrétaire-Trésorier.

No. 38, rue Couillard, haute-ville.

16 avril 1881. 241-3f

ON DEMANDE

10 CHAMINISTES et 3 ou 4 MOU-

L'OURS chez

ANTOINE ROUSSEAU,

175, rue Saint-Paul,

Québec.

11 avril 1881. 234-3f

Marchandises Sèches.

NOUVELLES

IMPORTATIONS !

P-rintemps de 1881.

GLOVER, FRY ET C^{ie}

Ont récemment ouvert plusieurs caisses de marchandises et leur assortiment est maintenant au complet en fait de nouveautés pour cette saison: la tout a été choisi avec beaucoup de goût et d'attention.

DÉPARTEMENT DES MODISTES.

Dernières modes de Paris et de Londres. Les plus nouvelles Garnitures, Fleurs, Plumes, Ornaments, Garnitures de tête, Coiffes, etc.

DÉPARTEMENT DES MANTEAUX.

Un changement frappant existe dans les patrons et les garnitures de manteaux et gilets pour cette saison.

DÉPARTEMENT DES ROBES.

Ce département est rempli de marchandises tout à fait nouvelles et dans les nuances les plus à la mode, avec aussi les garnitures pour apparier. Il y a en outre un lot de ces marchandises à des prix extrêmement bas, de plus un grand choix de Satins de fantaisie avec les couleurs unies pour apparier.

DÉPARTEMENT DES ARTICLES DE FANTAISIE.

Assortiments variés en fait de nouveautés. Dentelles écossaises et autres garnitures en dentelle, Colerettes, Manteaux en satin et en dentelle, Cravates en dentelle, Soies et Satins, Frites en quantité, Rubans, Gardes-soleil, Parapluies, Bas de coton, fil et soie, Gants de chevre d'Alexandre, Florence de 2 à 6 boutons et de toutes couleurs.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS.

Ce qu'il y a de plus nouveau et de plus à la mode en fait de Cravates, Collets, Poignets, Mouchoirs, Chemises, Gants, Parapluies, Couvertures pour voitures.

—Aussi—

Une grande variété de Vêtements en coton, mérinos et soie.

Habillements en tweed, serge ou en toile pour enfants, \$1.25 en montants.

Habillements pour messieurs, \$8.75 en montants.

Parapluies en étoffe pour printemps, 6.00 en montants.

\$ s'adresser de caoutchouc pour messieurs enfants.

Étoffes canadiennes et écossaises, les plus beau et le plus grand choix de cette ville.

Habillements faits à ordre promptement et par des gens de longue expérience.

GLOVER, FRY ET C^{ie}

16 avril 1881. 241

BEHAN BROTHERS

rue Buade, haute-ville.

Sous agents pour le célèbre

GANT DE CHEVRE «CECILE»

DONT LA

Supériorité est garantie.

TROIS CAISSES

ont été récemment ouvertes,

RESERVANT:

LE GANT LACÉ.

LE GANT MOUSQUETIERE,

2, 3, 4, 5 et 10 boutons!

Les nuances sont du plus beau choix pour la saison y compris les couleurs dites

VIOL OR,

HELIOTROPE, etc., etc.

—Aussi—

Une spécialité de GANTS DE CHEVRE de couleurs, à 25c valant 75c.

Nouvellement reçus:

Une autre consignment du

Nouveau gant JERSEY.

«DORIS»

«PORTIA».

BEHAN BROTHERS

rue Buade, haute-ville.

8 avril 1881. 225

Collège des Médecins et Chirurgiens

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

BUREAU PROVINCIAL DE MÉDECINE.

EXAMENS PRÉLIMINAIRES.

Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine et chirurgie auront lieu, JEUDI, le 5 MAI prochain, à MONTRÉAL, à 10 heures A. M., dans les salles de la Faculté de Médecine de l'Université-Laval.

Les certificats ainsi que l'honneur de l'examen, \$10, doivent être remis au moins dix jours d'avance, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.

A. G. BELLEAU, M. D., Québec.

F. WYLAND CAMPBELL, M. D., Montréal.

5 avril 1881. 210-1m

LIGNE ALLAN.

NOUVEAUTÉS ! NOUVEAUTÉS !
AU BON MARCHÉ
 Coin des rues Saint-Jean et Collins,
HAUTE-VILLE.
VENANT D'ARRIVER !
UN GRAND ASSORTIMENT
DE
MARCHANDISES NOUVELLES
POUR LE PRINTEMPS
A VINGT POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

Roches à Robes carénées, Pompadour et uiles, 10c et plus.
 Laines fines, 43c " "
 Cachemires tout laine, 19c " "
 Plumes d'Australie de toutes les couleurs et à tous les prix.
 En-tout-cas, Parapluies, Parasols,
 Frillings blanc, jaune et noir, 2c et plus.
 Soies à garnitures, Serges satinées,
 Satins noir et de couleurs, 45c et plus.
 Tweed tout laine, 58c " "
 Meltons, 45c " "
 Chemises blanches, 75c " "
 Cols, Cravates, Broches, Chaussettes, Camisoles, Caleçons, enfin une variété considérable dans tous les départements, à des prix défiant toute concurrence.

Une visite est sollicitée.

AU BON MARCHÉ.
N. GARNEAU.

LES STEAMERS DE LA
LIGNE DE LA HALLE DE LIVERPOOL
 Partent de LIVERPOOL et de BOSTON
 chaque JEUDEI, et de HALIFAX chaque
 SAMEDI, arrivant à LOCH FOYLE pour
 prendre à bord et débarquer les passagers
 et les malles qui vont en Irlande ou en
 Ecosse ou qui en viennent.

DE HALIFAX.
 PARISIEN, Samedi, 2 avril
 SARDINIAN, " 9 " "
 POLYNESIAN, " 14 " "
 MORAVIAN, " 23 " "
 CIRCASSIAN, " 30 " "
 " voie de Saint-Jean, Terre-Neuve.

Prix du passage de la Pointe-Lévis:
 VIA HALIFAX.
 Cabine, \$67, \$77 et \$87,
 suivant les accommodements.
 Cabine secondaire, \$45.00
 Entrepôt, 31.00
 Le passage de retour est à prix
 réduit.

Le steamer NEWFOUNDLAND doit établir
 un service d'hiver entre Halifax et
 Saint-Jean, Terre-Neuve; les départs coïn-
 cidant avec les steamers qui partent de Li-
 verpool pour Halifax le 31 mars.

DE HALIFAX
 le 12 avril.
DE SAINT-JEAN, TERRE-NEUVE,
 le 18 avril.
 Prix du passage entre Halifax et
 Saint-Jean:
 Cabine, \$20
 Cabine secondaire, 15
 Entrepôt, 6

LIGNE DE GLASGOW
 Durant la saison d'hiver un vapeur par-
 tira chaque semaine de GLASGOW pour
 BOSTON, via Halifax s'il y a lieu, et
 chaque semaine de Boston directement
 pour Glasgow.
 Les connaissements sont accordés à Li-
 verpool et à Glasgow, aux ports du Con-
 tinent et à tous les points du Canada et
 des Etats-Unis, et toutes les stations en
 Canada et aux Etats-Unis destination de
 Liverpool et Glasgow, voie de Boston ou
 Halifax.

Il y a à bord de chaque navire un
 médecin.
 On ne peut retenir sa chambre
 sans remettre le prix d'avance.
 Pour de plus amples informations s'a-
 dresser à

ALLANS, RAE ET Cie.,
 Agents.
 30 mars 1881. 193

CHEMIN DE FER DE Q. M. O. ET O
Changements d'Heures
A PARTIR DE
JEUDI, 23 DECEMBRE 1880.

Les trains partiront comme suit:

	Mixte.	Maille.	Exp.
Départ d'Hoche- laga pour Ottawa	1.30am	8.30am	5.15pm
Arrivée à Ottawa	11.33am	1.10pm	9.55pm
Départ d'Ottawa pour Hoche-laga	12.10pm	8.10am	4.55pm
Arrivée à "	10.30am	12.50pm	9.35pm
Départ de Hoche- laga pour Québec	6.00pm	3.00pm	10.00pm
Arrivée à Québec	8.00am	9.55pm	6.30am
Départ de Québec pour Hoche-laga	5.30pm	10.10am	10.00pm
Arrivée à Hoche- laga	8.00am	5.00pm	6.30am
Départ de Hoche- laga pour Saint- Jérôme	3.30pm		
Arrivée à Saint- Jérôme	7.15pm		
Départ de Saint- Jérôme pour Ho- che-laga	6.45am		
Arrivée à Hoche- laga	9.00am		
Départ de Hoche- laga pour Joliette	5.00pm		
Arrivée à Joliette	7.25pm		
Départ de Joliette pour Hoche-laga	6.00am		
Arrivée à Hoche- laga	8.20am		

(Trains locaux entre A. et C.)
 Les trains partiront de la Station du
 Mile End sept minutes tard.
 Il y aura de magnifiques wagons
 paillés à chaque convoi de passagers, et
 d'élegants wagons à lits aux convois de
 nuit.
 Les trains qui vont à Outaouais ou en
 viennent se relient avec les trains qui vont
 à Québec et en viennent.
 Les trains du Dimanche partent de
 Montréal et de Québec à 4 p. m.
 Tous les trains voyagent sur l'heure de
 Montréal.

BUREAU GENERAL: 13, Place d'Ar-
 mes.
BUREAU DES BILLETS: 13, Place
 d'Armes, 292, rue Saint-Jacques, Montréal.
 Vis-à-vis l'Hotel St-Louis, QUEBEC.
L. A. SENEAL,
 Surintendant General.
 doc 880.

G. H. BURROUGHS
Courtier d'actions de banque et
agent financier.
 Ses opérations comprennent:
 ACHATS ET VENTE DE POUVOIR D'OR
 PRETS SUR HYPOTHEQUES;
 TRAITES TIRÉES EN TOUTS LIEUX DE LA PUIS-
 SANCE ET DES ETATS-UNIS;
 RACHATS DES BILLETS DE LA BAN-
 QUE D'ANGLETERRE;
 LETTRES DE CHANGES, etc., etc.
 S'adresser au
ST. LAWRENCE CHAMBERS, No 4.
 Rue Saint-Pierre, Basse-Ville.
 14 octobre 1880. 809-12m

CUISINIERE.
 On a besoin d'une personne pouvant
 servir comme cuisinière, dans une famille,
 et se rendre utile généralement. On exi-
 gera des références. S'adresser au n° 3,
 rue Hamel, haute-ville.
 10 mars 1881. 155

21ème Etat annuel
DE
L'ASSOCIATION D'ASSURANCE
SUR LA VIE,
EQUITABLE
DES ETATS-UNIS.
HENRY B. HYDE, Président.
 Pour l'année terminée le 31 janvier
 1880.
 Montant de l'actif au 1er
 janvier 1880. \$35,980,997 62
 Revenu. 8,739,699 43
 \$44,716,697 05

DEBOURSÉS.
 Réclamations payées aux
 détenteurs de polices pour
 décès, dividendes, valeurs
 remises, escomptées et
 parvenues à maturité,
 fondations, polices Ton-
 tines et annuités. \$ 4,792,937 97
 Autres déboursés comme il
 appert par l'état détaillé.
 1,513,915 06

Actif net en argent, au 31
 décembre 1880. \$38,409,814 02

ACTIF.
 Bénéfices et hypothèques. \$ 9,053,475 50
 Stock des Etats-Unis. 2,513,591 60
 Actions de l'état, de la ville
 et autres actions autori-
 sées par les lois de l'état.
 Prêts assurés par des ac-
 tions des Etats-Unis et
 autres. 7,064,562 88
 Immeubles et autre actif comme
 il appert par l'état de-
 taillé. 2,422,428 55
 \$38,409,814 02

Valeur des actions sur le
 marché au-dessus du coût
 Intérêts accrus, loyers, et
 primes comme il appert
 par l'état détaillé. 1,177,707 02

Total de l'actif au 31 déc.
 1880. \$41,108,602 37

Total du passif y compris
 la réserve légale pour la
 réassurance de toutes les
 polices existantes. 31,890,303 11

Total du surplus non di-
 versé. \$ 9,228,294 12

Risques assumés en 1880. \$35,170,805 09
 Risques existants. \$17,597,709 04

JAMES W. ALEXANDER,
 2e Vice-Président
SAMUEL BORROWE,
 2e Vice-Président
C. W. SCOTT, Sur. des Agences.

WASHINGTON, D. C., 1er sept. 1880.
 GEN. B. H. ROBERTSON.
 Cher monsieur: Mon expérience me
 porte à recommander la méthode Ten-
 tative de l'Association d'Assurance Equitable sur
 la vie, comme étant le meilleur systéme
 d'assurance de tous ceux que je connais.
 Les résultats probables de ma propre po-
 lice dont la p. riode Tontine finit au jour
 d'hui, sont constatés dans l'état que je ven-
 dois l'association, savoir:
 Police \$5,636 émise le 12 sept.
 1870, pour. \$10,000 00
 Primes payées. 5,591 00
 Valeur en argent au 1er sept.
 1880. 5,924 50
 Valeur payée, 1er sept. 1880. 8,400 60
 Votre, etc.,
WILLIAM N. JEFFERS,
 Com. de la Marine des E. U.

AVIS.
 M. J. EUGENE DROLET, de la ci-
 devant société CLOUTIER et DROLET,
 avocats, a transporté son bureau, rue Des-
 jardins, n. 42, vis-à-vis le Masonic Hall.
 Heures de bureau, 9 heures A. M. à 5 heures
 P. M.
 10 janv. 1881. 12 g

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE QUEBEC
Concours de 1881

LES CONCOURS de 1881 auront lieu à
 MONTREAL,
MARDI, le vingt-huitième jour de
juin prochain,
 DANS LA
SALLE ALBERT
 Côte du Beaver Hall
 et commenceront à 9 heures a. m.

PROGRAMME
 ORGUE—1re classe—Grand chœur en re-
 majeur, op. 18. Guilmet
 2me classe—Prelude en do mineur, livre
 2, n. 155. Rink
 PIANO—1re classe—La parodie, Sonate,
 1er mouvement, op. 43. Gramer
 2me classe—20e sonate de Haydn, 1er
 mouvement, allegro, et 3e mouvement
 presto, (dernière sonate du second ca-
 hier, édition Peters).
 VIOLON—1re classe—1re sonate de Bach,
 n. 22, les maîtres classiques du violon.
 Alard, édition Schott.
 2me classe—Feuilles d'Album, n. 1, op.
 40.
 CHANT—1re classe:
 Soprano, air des Bijoux. Faust.
 Contralto—Omon Fernand—La Favorite
 Tenor—Comfort ye, every valley, —
 Messie.
 Barton—Chanson du Toréador—Car-
 men.
 Basse—Why do the nations—Messie.
 [Ces morceaux peuvent être chantés en
 français ou en anglais, au choix des con-
 currents].
 2me classe—Examen sur les principes
 élémentaires de la musique et du chant
 d'un exercice de solfège (solfège de
 Letcarpentier).
 HARMONIE—théorique et pratique.

CONCOURS SPECIUX
 Un concours spécial sera ouvert pour
 l'orgue et le piano en faveur des porteurs
 de diplômes de première classe. Le titre
 de lauréat pourra être accordé aux candi-
 dats heureux, en vertu de l'article 14 de la
 constitution.

Morceaux de concours
 ORGUE—Sonate n. 2, en do mineur—
 Mendelssohn
 PIANO—Sonate, Carnaval de Vienne—
 Faschingsschwank aus Wien, op. 76—
 Schumann, — 3 Scherzino, n. 4 Inter-
 mezzo, et n. 5 Finale.
 Un autre concours sera ouvert pour la
 composition. Le genre du morceau est
 laissé au choix du compositeur. Le titre
 de lauréat pourra aussi être accordé au
 candidat heureux, en vertu de l'article 14
 de la constitution.
 Chaque concurrent sera tenu de lire à
 première vue un morceau facile, suivant
 la classe pour laquelle il concourra.
 En outre des prix qui pourront être
 offerts pour les branches et sujets ci-dessus
 énumérés, un prix spécial sera donné au
 concurrent qui lira le mieux un morceau
 de musique vocale.

P. R. MACLAGAN,
 Président.
JOS. A. DEFOY,
 Secrétaire.
 Québec, 31 mars 1881. 197

LA METROPOLITAINE
Société Mutuelle de Bienfaisance.
BUREAU PRINCIPAL:—No. 215, RUE ST. JACQUES, MONTREAL
 Président: WM. DONAHUE, marchand. Vice-Président: ROBERT EVANS (de Evans
 Brothers). Gérant Général: A. W. BISSON.

Le but de cette association est d'assurer la vie des associés par un moyen écono-
 mique et à la portée de tous ceux qui désirent laisser un certain montant à leur famille
 après leur décès.
 Le prix d'admission varie de \$15 à \$40 suivant l'âge, et c'est tout le montant exigé
 pour devenir associé. Pour rencontrer les dépenses du bureau, etc., une prime annuelle
 de \$2 à \$7.50 suivant l'âge, est payable à l'expiration de l'année. A la mort d'un des
 associés, une contribution de \$1 est exigée de chaque membre, et la famille du défunt
 aura droit à un montant égal au nombre des associés, dans la classe à laquelle il
 appartient, c'est-à-dire 2,500 pour la 1ère, 1000 pour la 2ème et 500 pour la 3ème. Lors-
 que la classe sera complétée.
 Toutes informations utiles seront données avec pamphlets et règlements au
 Bureau de la Société, n° 119, RUE SAINT-PIERRE.

L. E. DORION, Agent.
 CHAS. DEGUISE, M. D., Médecin. E. BAILLARGEON, Inspecteur de District
 C. S. PARKE, M. D., Médecin.
 Québec, 5 novembre 1880. 881

ON PEUT REALISER DE \$25 A \$30 PAR JOUR
AVEC LA
TARIERE GREAT WESTERN
Pour creuser les Puits.



NOUS VOULONS et sommes prêts à démontrer les faits.
 NOS TARIERES sont mises en opération par la FORCE D'UN
 CHEVAL, et nous GARANTISSONS qu'elles creusent de 10 A 15 PIEDS
 PAR HEURE.
 Elles creusent de 3 à 6 pieds de diamètre à toute profondeur voulue.
 NOUS GARANTISSONS QU'ELLES CREUSENT AVEC SUCCES
 DANS TOUTES ESPECES DE TERRE, MOLLE, SABLONNEUSE et à
 TRAVERS LA PIERRE CALCAIRE, les COQUES BITUMINEUSES
 DE CHARBON, L'ARDOISE, et elles CREUSENT LES MEILLEURS
 Puits à TRAVERS LES BANCS DE SABLE, les GRAVIERES et les
 TERRES ARGILEUSES.
 Elles sont facilement mises en opération simples dans leur construction et
 durables!
 C'est l'instrument le plus pratique du monde et à meilleur marché!
 LES TARIERES SONT MANUFACTUREES A NOS USINES avec les
 meilleurs matériaux, par des ouvriers habiles et pratiques.
 DES AGENTS ACTIFS sont demandés dans chaque comté aux Etats-Unis
 et en Canada. Il leur sera offert de grands encouragements. Demandez notre cata-
 logue illustré, contenant les prix et les conditions.
 ADRESSE
FABRIQUES DE TARIERES GREAT WESTERN,
 Saint Louis, Mo.
 9 juillet 1879. 610

**Aux Inventeurs et Mé-
 caniciens.**
 Comment on obtient des Brevets Pro-
 cédure de 60 pages envoyée gratis sur re-
 ception d'estampilles suffisantes pour payer
 le postage.
 Adresser
GILMORE, SMITH ET Cie.,
 Solliciteurs de Brevets,
 Boite 31, Washington, D. C
 1er fév. 1879. 74

CHARLES COTÉ
 (Gradué de l'Université Laval)
Médecin et Chirurgien
 153, RUE DES FOSSÉS.
 17 mai 1880. 365



RELIURE
 Atelier complètement pourvu d'instruments mécaniques
 et récemment augmenté de machines nouvelles, nécessaires
 au perfectionnement de l'art.
PERSONNEL
 Composé d'ouvriers choisis et d'une habileté reconnue.
EXÉCUTE SUR COMMANDE
 Registres, Livres de comptabilité de tout formats et dimen-
 sions et régies d'après modèles.
RELIURES
 Genre antique, moyen-âge et moderne, sur ouvrages litté-
 raires et religieux.
 Reliures de luxe, de fantaisie et de convention
RELIURES ARTISTIQUES
 Richement exécutées avec dessins spéciaux pour cadeaux.
ALBUMS HISTORIQUES ET DE FAMILLES
 Montés et fabriqués avec élégance et solidité.
34, rue Garneau, Québec

MACHINE A GAUFRE

CORPORATION DE QUEBEC.
Bureau du Greffier de la Cité.
HOTEL-DE-VILLE.
 Québec, 5 avril 1881.
 Avis public est par le présent donné que
 la Corporation de Québec demandera, du
 rant la prochaine session de la Législature
 provinciale de Québec, des amendements
 à sa charte, entre autres, le pouvoir d'aug-
 menter le revenu de la cité et de l'aqueduc,
 et de consigner la propriété foncière d'après
 sa valeur réelle ou son revenu annuel,
 d'accorder aux propriétaires de biens-fonds,
 une plus large part dans la représentation
 au conseil de ville que les autres contri-
 buables. L'adoption des amendements pour
 racheter la dette de la cité.
 L. A. CANNON,
 Greffier de la Cité.
 5 avril 1881. 213

CORPORATION DE QUEBEC.
**Listes des voteurs aux élections Parle-
 mentaires Fédérales.**
HOTEL-DE-VILLE.
 Québec, 12 mars 1881.
 Avis public est par le présent donné
 que les listes des voteurs des différents
 quartiers de la cité de Québec, ayant droit
 de voter à l'élection d'un ou plusieurs
 membres des Communes du Canada pour la
 cité de Québec, en 1881, ont été préparées,
 conformément aux dispositions des actes
 23 Vict., chap. 82, 24 Vict., chap. 26, et 27
 Vict., chap. 8, et sont maintenant déposées
 au bureau du sous-greffier à l'Hotel-de-Ville,
 où l'on pourra les examiner de 9 heures du
 matin à 4 heures de l'après-midi, du QUAT-
 RIZIEME jour de MARS courant, au VIN-
 GTIEME jour d'AVRIL prochain, ce dernier
 jour inclus, et toute personne qui
 se croira lésée par l'insertion ou l'omission
 de son nom sur les dites listes, ou tout
 électeur qui désirera en faire blâmer ou
 faire ajouter quelques noms, fera une de-
 mande à cet effet, par écrit, et la commettra
 au sous-greffier, le jour avant le dit VIN-
 GTIEME jour d'AVRIL prochain.
 Par ordre,
 L. A. CANNON,
 Greffier de la Cité.
 12 mars 1881. 158

Corporation de Québec.
Bureau du Greffier de la Cité.
HOTEL-DE-VILLE.
 Québec, 18 octobre 1880.
 Avis public est par le présent donné que
 les deux étages supérieurs de la Halle
 Champlain seront loués d'ici au PRE-
 MIER MAI prochain, ou pour un terme plus
 long si le locataire le desire. Pour les
 conditions et toute information requise
 s'adresser au Bureau du Greffier de la Cité,
 de 9 A. M. à 4 P. M.
 Par ordre du comité des marchés
 L. A. CANNON,
 Greffier de la Cité.
 18 oct. 1880. 923

EN VENTE
A DES
Prix réduits.
 LES MOTEURS DE BATEAUX A VA-
 PEUR suivants, savoir:
 Un, 45 chevaux cylindre, 10 pieds de course
 Deux, 40 " " " " " "
 Un, 30 " " " " " "
 Un, 20 " " " " " "
 Un, 26 " " " " " "
 Un, 42 " " " " " "
 Un, 18 " " " " " "
 Deux, 22 " " " " " "
 Pour de plus amples informations s'a-
 dresser au bureau de la Compagnie de na-
 vigation à vapeur du Saint-Laurent, que
 Saint-André
A. GABOURY,
 Secrétaire.
 7 mars 1881. 141

POURQUOI DEVEZ-VOUS EMPLOYER
L'HUILE ASTRALE ?
 Parce qu'elle ne fume pas les cheminées
 de lampe, ne brûle pas la mèche, ne jette
 pas de mauvaise odeur, donne une lumière
 pure, puissante et supérieure à celle du
 gaz.
 Elle coûte moins que l'huile de charbon,
 elle dure presque un tiers de plus.
 Vous pouvez baisser la lumière ou em-
 ployer l'huile dans une veilleuse et elle ne
 donnera pas la moindre odeur.
 N'EMPLOYEZ PAS D'AUTRE HUILE QUE
 L'HUILE ASTRALE DE PRATT.
 30 mars 1881. 196
SIMON BEDARD
FERBLANTIER
 No 46, rue Saint-Nicolas Palais
 QUEBEC.
 Marchand et
 manufacturier
 de Ferblanterie
 d'articles ver-
 nis, poils et
 étampes.
 Ainsin des
 Chânes d'ar-
 mes anglaises
 et françaises.
 Un grand as-
 sortiment de
 poeles de cuisine de Lotbinière, Poels
 doubles et simples.
 1er janvier 1879.
 Publié par AUGUSTIN COTÉ, im-
 primeur-éditeur, sous la raison de
 COTÉ & Cie., no. 15, rue Sainte-Anne,
 vis-à-vis la Place d'Armes en la cité de
 Québec, le dit Augustin Côté ayant son
 domicile au No 3, rue Hamel, en la dite
 cité.